

**CONSEIL CONSULAIRE  
ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Mercredi 10 septembre – 11h00  
Ambassade de France – Salle de réunion

Un conseil consulaire dédié aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger s'est tenu à l'Ambassade de France en Hongrie le mercredi 10 septembre 2025 de 11h00 à 12h00.

**Étaient présents :**

M. Jonathan LACÔTE, Ambassadeur de France en Hongrie ;  
M. Clément FY, Premier Conseiller ;  
Mme Jeanne DUBARD, Présidente du Conseil consulaire, conseiller des Français de l'étranger –  
*en visioconférence* ;  
M. Vincent LIÉGEY, conseiller des Français de l'étranger ;  
Mme Joséphine DELECROIX, vice-consule, cheffe de la section consulaire ;

**Était absent :**

M. Namory DOSSO, conseiller des Français de l'étranger

**1. Introduction sur les Assises par la Présidente du Conseil Consulaire**

Mme Jeanne DUBARD, présidente du Conseil consulaire a introduit ce conseil en rappelant que ce conseil consulaire dédié aux assises de la protection sociale des Français de l'étranger était une demande de l'Assemblée des Français de l'Étranger et du Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger, M. Laurent Saint-Martin.

Ces assises sont l'occasion de revoir le dispositif existant dans le domaine des aides sociales, de recueillir des témoignages et de synthétiser les suggestions et besoins d'amélioration formulées afin d'émettre des propositions permettant au dispositif d'être plus efficace et plus ouvert.

Les conseillers des Français de l'étranger ont procédé à l'envoi d'une communication et d'un questionnaire à l'intention de la communauté française inscrite sur les listes électorales de Hongrie pour recueillir les témoignages des Français ayant pu bénéficier des dispositifs d'aide sociale. Ils ont par ailleurs tenu deux permanences consulaires au sein de la section consulaire, en juin et en septembre pour donner la possibilité aux Français de venir les rencontrer.

Ce conseil consulaire visa à faire le compte-rendu de cette période de consultation et à formuler quelques recommandations sur l'amélioration du dispositif existant dans les domaines des bourses scolaires, de la CFE, de l'action sociale et des subventions OLES.

## 2. Compte-rendu des deux permanences tenues par les élus

Mme Jeanne DUBARD et M. Vincent LIEGEY, Conseiller des Français de l'étranger, indiquent, comme cela était prévisible, n'avoir reçu personne lors des deux permanences proposées. Mme DUBARD indique également avoir reçu peu de retours au mail qu'elle avait envoyé. Toutefois, il était intéressant de tenir ces permanences qui ont tout de même permis de prendre le temps d'analyser les dispositifs sociaux en place.

Ils en retirent la conclusion qu'une partie de la communauté française est satisfaite par le dispositif (bourses scolaires en particulier, avec la question des taux évoquée ci-dessous), alors qu'une autre partie de la communauté française, plutôt bien intégrée, installée en Hongrie pour de longues durées, de plus en plus autour de familles binationales, se retrouve face à un dispositif qui ne répond plus nécessairement à ses besoins.

Ils proposent donc de partir de leur expérience des conseils consulaires passés mais aussi de conversations régulières avec la communauté pour formuler quelques remarques et propositions.

## 3. Débat et contributions des participants

### A - Bourses scolaires

Les bourses scolaires sont en Hongrie le dispositif le plus important, en termes de budget et de nombre de dossiers.

M. Vincent LIEGEY indique néanmoins aux participants qu'une baisse substantielle (40%) a été observée ces trois dernières années sur le nombre de dossiers déposés sans toutefois pouvoir affirmer que cette baisse pourrait être expliquée par une insatisfaction de la communauté vis-à-vis du dispositif.

Mme Jeanne DUBARD indique qu'il ressort de ses discussions avec les familles les éléments suivants :

- **Sur le dispositif** : Les familles sont globalement satisfaites et reconnaissantes de l'existence de ce dispositif bien que la baisse des quotités cette année particulièrement ait été remarquée. Certaines familles s'estiment ainsi défavorisées à l'étranger par rapport au système français
- **Sur la constitution des dossiers** : Les familles soulignent la complexité des dossiers et leur dimension intrusive
- **Sur l'inflation** : Les familles estiment que l'inflation et le coût de la vie sont insuffisamment pris en compte dans le calcul des quotités, a fortiori lorsqu'ils sont combinés à l'augmentation des frais d'écologie. Les familles se retrouvent avec des restes à charge plus importants alors même que leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie global diminue.
  - ➔ Sur ce point, Mme Joséphine DELECROIX, Vice-consule, indique que le montant de l'IPPA, sur lequel les postes n'ont pas la main, a un impact certain sur le calcul des quotités.
- **Sur le patrimoine immobilier** : Les familles estiment également qu'il y a une rupture d'égalité de traitement dans le calcul du patrimoine immobilier, la valeur d'achat ne reflétant pas forcément la valeur réelle actuelle du patrimoine. Les conseillers des Français

de l'étranger indiquent que certaines familles ont à présent peur de déménager au risque de se retrouver au-dessus des seuils de patrimoine, le marché immobilier ayant fortement augmenté. Ainsi, le dispositif actuel défavoriserait les familles ayant acheté un bien récemment comparés aux familles propriétaires depuis plusieurs années.

→ Sur ce point, Mme Joséphine DELECROIX rappelle que le seuil du patrimoine immobilier peut être relevé jusqu'à 300 000€ si les membres du conseil consulaire l'estiment opportun

M. Vincent LIEGEY souligne également l'évolution de la communauté française expatriée qui comporte aujourd'hui des populations beaucoup plus diversifiées pour lesquelles l'existence des bourses conditionne la capacité à scolariser leurs enfants. Il remarque que de plus en plus de familles estiment qu'en l'absence d'une bourse à 100% ils ne seront pas en mesure de poursuivre la scolarité de leurs enfants dans le réseau des lycées français à l'étranger. A ce titre, de plus en plus de familles binationales font le choix de scolariser leurs enfants dans le système éducatif local.

Toutefois la question budgétaire n'est pas la seule, ce choix est d'abord motivé par l'envie d'une intégration dans le pays à travers une scolarisation dans son quartier (Le LFB étant très loin du centre de Budapest où vit une grande partie, voire la majorité des enfants français), dans le système scolaire hongrois avec aussi une grande volonté de garder un lien fort avec la France et ses valeurs et le français (parlé, lu et écrit). Cela se retrouve dans le succès de l'association FLAM les Petits Mousquetaires.

Sur la fraude, les conseillers des Français de l'étranger indiquent qu'il n'y a pas eu beaucoup de cas mais qu'ils remarquent qu'il est parfois difficile de détecter les revenus réels des familles (compte d'épargne ou courant à l'étranger et en France / aide familiale / multipropriétés non déclarés...). En cas de doute, ils remarquent que le réflexe reste de privilégier l'intérêt de l'enfant et d'éviter sa déscolarisation.

Au regard de ce qui a été évoqué précédemment, les conseillers des Français de l'Etranger formulent les recommandations suivantes, qui sont par ailleurs déjà grandement appliquées depuis plusieurs années :

- **Recommandation N°1** : refuser les dossiers de familles multipropriétaires même si la valeur cumulée n'est pas supérieure au seuil
- **Recommandation N°2** : développer un système d'enquête plus poussée pour mieux détecter les cas de fraude et ainsi se concentrer sur les familles ayant réellement besoin d'aide
- **Recommandation N°3** : avoir plus de flexibilité dans la détermination des quotités (cas des dossiers qui sont rejetés par la CNB en dépit de l'avis du conseil consulaire)
- **Recommandation N°4** : flécher les revenus générés par l'impôt des Français de l'étranger sur la solidarité à l'égard de la communauté expatriée.

## **B – Action sociale**

Mme Jeanne DUBARD souligne que la question des aides sociales est un peu moins prégnante en Hongrie (même si le poste verse annuellement environ 6 000€ d'aides à ses allocataires), car les Français résidant dans l'Union Européenne sont censés être soutenus par les systèmes locaux.

M. Vincent LIEGEY indique également que les minimas sociaux hongrois dépassent aujourd'hui le montant des aides proposées par le consulat ce qui pourrait expliquer que le poste n'ait pas

ou peu de nouveaux demandeurs et finance principalement des renouvellements d'allocations sur de vieux dossiers assez spécifiques.

Les conseillers des Français de l'étranger rappellent tous deux que le taux de base est trop faible par rapport à la réalité du coût de la vie en Hongrie, pays le plus inflationniste d'Europe.

M. LIEGEY souligne que ce dispositif d'action sociale est probablement en train de devenir obsolète au moins dans les pays de l'Union Européenne et qu'il serait judicieux de se reconcentrer sur d'autres dispositifs d'aides à la communauté française comme les subventions STAFE / OLES.

### **C – OLES**

Le dispositif des subventions STAFE est déjà utilisé depuis plusieurs années par des associations de Hongrie (il y a chaque année au moins un voire deux dossiers déposés et retenus). Cependant, M. LIEGEY indique qu'il serait opportun d'examiner la possibilité d'entrer également dans le dispositif OLES qui permettrait de compléter l'action du consulat de manière concrète et utile, et en adéquation avec la réalité de la sociologie des français de Hongrie.

Il rappelle par exemple que de nombreuses familles binationales franco-hongroises ne scolarisent plus leurs enfants dans le réseau des lycées français à l'étranger et que certains font le choix du dispositif FLAM qui n'est pas couvert par le système des aides à la scolarité. Il souligne à ce titre que cette école comporte aujourd'hui plus d'enfants français de 3 à 7 ans que le lycée français de Budapest.

Il serait intéressant d'examiner la possibilité d'apporter une aide financière via un OLES (ou autre dispositif) pour les familles des enfants scolarisés dans ce réseau qui subit aussi les effets de l'inflation.

M. Clément FY, Premier conseiller, ajoute qu'un dispositif OLES pourrait également permettre une meilleure prise en charge des victimes de violences intra-familiales, psychologiques ou sexuelles et sexistes en proposant l'accès à des interprètes, hébergement d'urgence, avocats...

M. Jonathan LACÔTE, Ambassadeur de France, confirme l'utilité de pousser la réflexion sur ces prochains mois afin d'établir si de nouvelles demandes de subvention pourraient être demandées à ce titre, estimant qu'il existe un espace pour ce mécanisme en Hongrie.

Les Conseillers de Français de l'Etranger, en lien avec le Consulat, s'engagent à étudier la possibilité de mettre en place un dispositif OLES en Hongrie en lien avec les associations actives de la communauté française.

### **D - CFE**

Pour la Hongrie, Mme Jeanne DUBARD signale qu'il n'y a que quelques adhérents (notamment pour la retraite) mais que les Français vivant en Hongrie n'en ont pas forcément l'utilité, pouvant utiliser notamment leur carte européenne d'assurance maladie.

#### 4. Conclusion

En conclusion, M. Jonathan LACÔTE remercie les conseillers des Français de l'Étranger et la Présidente du conseil consulaire d'avoir tenu ces permanences et d'avoir partagé ces retours qui permettront d'aborder de manière plus éclairée les prochains conseils consulaires thématiques.

Mme Jeanne DUBARD, remercie à son tour l'ensemble des participants et espère que les recommandations et idées formulées durant ce conseil pourront nourrir la réflexion globale sur les améliorations de la protection sociale des Français de l'Étranger.

La séance est levée à 12h00.



Mme Jeanne DUBARD  
Présidente du Conseil Consulaire

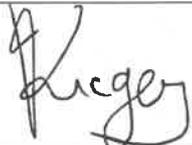


M. Jonathan LACÔTE  
Ambassadeur de France  
en Hongrie  
Rapporteur Général



Mme Joséphine DELECROIX  
Vice-consule  
Secrétaire de séance

#### Emargement des participants

Mme Jeanne DUBARD, Présidente du Conseil consulaire, Conseiller des Français de l'Étranger	
M. Vincent LIEGEY, Conseiller des Français de l'Étranger	
M. Jonathan LACÔTE, Ambassadeur de France	
M. Clément FY, Premier conseiller	
Mme Joséphine DELECROIX, Vice-consule	

